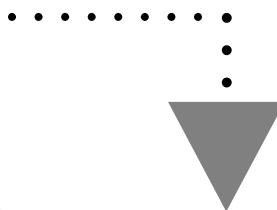


Vous souhaitez ou vous venez d'embaucher une personne ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)?

Voici votre aide-mémoire!



QUELS SONT LES AVANTAGES POUR VOUS, EMPLOYEUR, D'EMBAUCHER DES PERSONNES AYANT UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME?

De façon générale, ces personnes sont reconnues pour être des personnes fiables, ponctuelles et assidues. Bien que chaque personne soit différente, les personnes ayant un TSA ont souvent de grandes forces notamment pour la logique, la mémoire des faits, le souci du détail et le respect des règles.

LES MYTHES ET LA RÉALITÉ

. Les personnes ayant un TSA ont une déficience intellectuelle.

Moins de 30 % des personnes ayant un TSA ont une déficience intellectuelle associée et plusieurs sont très scolarisées.

. Elles ne peuvent faire que du travail routinier.

Elles préfèrent connaître l'ordre des tâches à l'avance et plusieurs aiment le travail varié.

. Elles n'ont pas d'aptitude en service à la clientèle.

C'est une question de tempérament, certaines personnes sont d'excellentes vendeuses.

. Elles ne peuvent occuper un emploi stressant.

Aucun type d'emploi n'est inaccessible aux personnes ayant un TSA. Elles choisissent un métier qui répond à leurs attentes et à leurs compétences.

Qu'est-ce que le trouble du spectre de l'autisme (TSA)?

Le trouble du spectre de l'autisme fait partie des troubles neurodéveloppementaux. Il se caractérise par des difficultés importantes dans deux domaines, soit la communication et les interactions sociales et les comportements, activités et intérêts restreints ou répétitifs.

QUELQUES TRUCS PRATIQUES POUR METTRE À PROFIT LES COMPÉTENCES DE VOTRE NOUVEL EMPLOYÉ

- Établir un horaire détaillé avec des consignes claires sur les tâches à effectuer.
- Désigner une personne ressource à qui l'employé pourra se référer.
- Être précis, clair et concis dans vos demandes.
- Vérifier la compréhension des consignes et des attentes auprès de la personne.
- Favoriser une saine ambiance de travail, en sensibilisant les autres employés sur les particularités de l'employé ayant un TSA.

QUI PEUT VOUS AIDER?

Emploi Québec www.emploiquebec.net
Le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées www.roseph.ca

Pour plus d'information sur le trouble du spectre de l'autisme : www.autisme.gc.ca

Ce document est inspiré d'un feuillet fait par Marie-Joelle Langevin d'Autisme Québec

Réalisé grâce à une aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Emploi

Québec

